

Mairie de

La Gardie

ARRONDISSEMENT DE

Voulon

Le vingt cinq octobre au mil huit cent soixante-tiz, à neuf heures du matin,

ACTE DE MARIAGE de Auguste Eugene Fillion

Age de vingt cinq ans, né à La Gardie département des Pyrénées le trois du mois de Mars mil huit cent quarante trois profession de Marchand de vin domicilié à La Gardie département de la Garonne fils majeur de

Julienne Auguste Fillion profession de propriétaire domicilié à La Gardie département de la Garonne et de Marie Anne Naym Parrallier, son épouse, demeurant au dit Voulon, le père et la mère ici présents et consentant d'une part.

Et de Elizabeth Françoise Gabrielle Poussel

Age de dix huit ans, née à Magesmaison département de la Sarthe le sept du mois de Février mil huit cent quarante trois profession d'aumônier domiciliée à La Gardie département de la Garonne fille mineure de Joseph Marcelin Poussel profession de propriétaire domicilié à La Gardie département de la Garonne et de Marie Pierre Gmouvier son épouse, domiciliée au dit La Gardie (vers), le père et la mère ici présents et consentant d'autre part.

Les actes préliminaires sont: 1° Les publications de mariage faites par nous sans opposition les dimanches Sept et quinze octobre Mil huit cent soixante dix, demeurées affichées pendant le délai voulu par la loi

2° Du l'acte de naissance du futur époux

3° Du l'extrait de l'acte de naissance de la future épouse

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux et les personnes qui ont autorisé le mariage, ont déclaré qu'il n'a pu être fait de contrat de mariage, à la date du mil huit cent soixante-notaire à

département d

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Elizabeth Françoise Gabrielle Poussel et l'autre Auguste Eugene Fillion,

Le tout en présence de Fillion, Etienne Gouan domicilié à Boulton département de la Garonne age de trente un an profession de domestique, frère du futur époux,

De Grues, Marc Etienne domicilié à La Gardie département de la Garonne age de vingt cinq ans profession de Maron, non parent ni allié des futurs époux,

De Fillion, Barthélemy domicilié à La Gardie département de la Garonne age de soixante deux ans profession de propriétaire, oncle du futur époux,

Et de Troussé, Pierre domicilié à Voulon département de la Garonne age de quarante deux ans profession de Perruquier de l'étranger, non parent ni allié des futurs époux.

Après quoi, nous Louis Peguier, adjuvant délégué par M. le Maire de La Gardie, faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par le futur, la future le père du futur, le père de la future et les quatre témoins, l'exception de la mère de la future et de la mère de la future qui ont déclaré ne le savoir.

Elisa Poussel Fillion Gaston J. Fillion
Fillion Poussel Grues
Fillion Poussel V. Peguier